

Paris, le 7 novembre 2019

**Annonces sur l'immigration en matière de santé : l'Ordre des médecins s'interroge sur les conséquences de l'instauration d'un délai de carence pour pouvoir bénéficier de la PUMa**

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a pris connaissance des annonces du Gouvernement sur l'immigration, en matière de santé. Il tient à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de l'instauration d'un délai de carence de trois mois pour pouvoir bénéficier de la Protection universelle maladie (PUMa).

En 1945 fut consacré aux étrangers irréguliers un même accès à la couverture santé qu'aux Français et étrangers en situation régulière, couverture qui n'a jamais été définitivement remise en cause depuis. Fidèle à sa mission d'assurer le respect de l'éthique et de la déontologie, l'Ordre des médecins ne peut envisager qu'une fraction de la population soit à présent discriminée dans son droit à être soigné, sur le sol français. En effet, les demandeurs d'asile devront désormais attendre trois mois avant d'accéder à une prise en charge des frais de santé. Quelles solutions leur seront proposées pour se soigner durant cet intervalle ?

L'institution ordinaire ne peut que mettre en garde sur les risques d'une telle décision en matière de santé individuelle pour cette population, mais aussi en matière de santé publique à l'échelle nationale. Cette annonce interroge également le principe de solidarité qui est le fondement même de notre pays et de notre système de santé.

Alors que l'hôpital vit une crise sans précédent, il serait par ailleurs incompréhensible d'orienter des patients supplémentaires vers des services d'urgence déjà surchargés.

Les médecins – qui ont fait le serment de protéger toutes les personnes, sans aucune discrimination, si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité – ont besoin d'explications. Seront-ils contraints, demain, de refuser de soigner cette population ?

Préoccupé par cette situation, le CNOM demande au Gouvernement une clarification sur les conséquences à venir dans l'exercice professionnel des médecins, et pour la sécurité sanitaire de toute personne vivant sur notre territoire.

[www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

 [@ordre\\_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

**Contact presse**

**Charles Van den Boogaerde  
06 30 10 85 57**